

Rathausgasse 1
3011 Berne
Tél. 031 633 79 20
Fax 031 633 79 09
www.gef.be.ch
info@gef.be.ch

Aux personnes et aux institutions participant à
la procédure de consultation relative à la modi-
fication de la loi sur l'aide sociale

Berne, le 4 mai 2015

Unser Zeichen 2014.GEF.3 / RA
Ihr Zeichen
Klassifizierung Nicht klassifiziert



Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1 [modification])

Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil-exécutif a chargé la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale par décision du 29 avril 2015 de mettre en consultation la révision partielle de la loi sur l'aide sociale.

Les modifications proposées doivent permettre en particulier de réaliser la motion 260-2012 Studer *Réduction des coûts de l'aide sociale*, qui demande de réduire l'aide matérielle dans le canton de Berne. Parallèlement, diverses adaptations sont apportées au secteur de l'aide sociale individuelle, issues des expériences faites ces dernières années. Les autres modifications indispensables dans l'aide sociale institutionnelle, notamment pour mettre en œuvre la stratégie cantonale en faveur du handicap, feront partie de la révision totale qui entrera en force le 1^{er} juillet 2018.

En plus du projet de loi et du rapport afférent, nous vous envoyons une information relative à la révision des normes CSIAS et une esquisse de la structure de la future ordonnance sur l'aide sociale individuelle ainsi que la liste des destinataires.

Tous les documents peuvent être consultés sur Internet, à l'adresse www.be.ch/consultations. Vous y trouverez également un tableau, que nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir utiliser pour nous faire part de votre avis par voie électronique.

Merci de bien vouloir l'envoyer d'ici le **3 août 2015** à info.stellungnahmen@gef.be.ch. En cas de question, n'hésitez pas à prendre contact avec Kathrin Reichenbach, suppléante du chef d'office (031 633 79 45, kathrin.reichenbach@gef.be.ch).

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le directeur de la
santé publique et de la
prévoyance sociale :

Philippe Perrenoud
Conseiller d'Etat

Annexes